

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE102

présenté par
M. Jumel et M. Chassaigne

ARTICLE 9 A

Après la première occurrence du mot :

« nucléaire »,

insérer les mots :

« , de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à exiger un rapport exigeant et complet sur les moyens nécessaires à l'IRSN et au CEA pour accompagner l'ASN dans la relance du nucléaire.